



« Comment valoriser la diversité des expressions culturelles en Suisse ? »

Session thématique 4 – Médias et médiateurs à l'ère numérique

Défis majeurs identifiés par l'UNESCO

- Encourager la diversité des médias

La diversité des médias est présentée par l'UNESCO comme un objectif fondamental – non seulement en relation à la Convention, mais aussi aux principes plus larges de liberté de pensée, d'information et d'expression. Les médias de service public sont dans ce cadre reconnus comme des moteurs cruciaux pour la diversité des expressions culturelles – en tant que producteurs, commanditaires, distributeurs, diffuseurs et médiateurs d'un ensemble vivant de contenus médiatiques, quels que soient les technologies et les moyens utilisés.

La diversité des émetteurs ne garantit cependant pas une diversité de contenus. Les politiques visant la diversité des médias devraient dans ce sens également chercher à prendre en considération les possibilités d'accès, de participation et de contribution des différentes composantes de la population à l'information. Cela implique de favoriser l'existence d'une grande diversité de plateformes, y compris les initiatives qui – grâce aux nouvelles technologies numériques notamment – permettent à de nouvelles formes de journalisme citoyen d'émerger. Ces nouveaux contributeurs poussent à certains égards les professionnels des médias à agir davantage comme des rassembleurs de contenus, veillant de façon accrue à la qualité et à la validation de ces derniers.

L'essor rapide des appareils numériques et mobiles a par ailleurs permis aux médias audiovisuels de faire un véritable bond en avant, bouleversant les systèmes existants et redessinant les frontières du journalisme traditionnel. Cela a eu pour effet positif d'encourager plusieurs Etats parties à adopter des lois sur la liberté d'information, bien que celles-ci tendent à être compromises par l'établissement de mesures de sécurité et de lutte contre le terrorisme.

Un autre défi important pour les Etats parties a trait à la régulation des fournisseurs de services et des intermédiaires privés de l'Internet – Google, Apple, Facebook, Twitter, Amazon et Netflix notamment – puisque ceux-ci opèrent dans plusieurs juridictions et ne protègent pas nécessairement le droit à la vie privée. Les grandes entreprises médiatiques tendent par ailleurs à intégrer plusieurs maillons de la chaîne de valeurs, ce qui va de pair avec une concentration des pouvoirs économiques et médiatiques. Préserver la diversité des médias et des contenus dans ce contexte constitue ainsi un défi commun à la majorité des Etats parties.

- Les défis du numérique

L'impact des nouvelles technologies de l'information sur les médias et sur la chaîne de valeurs (étapes de la création – production – distribution/diffusion et de l'accès) diffère selon le point de vue adopté. En relation au développement rapide du commerce électronique par exemple, celui-ci présente à la fois un avantage pour certaines industries culturelles locales et des risques pour les acteurs de petite et de moyenne taille, compte tenu de l'emprise des grandes plateformes. L'émergence de modèles nouveaux tels que le streaming, la vidéo sur demande, les réseaux sociaux ou le financement participatif de projets ouvrent ainsi une vaste palette de possibilités, liées notamment à l'élimination de certains obstacles tels que les coûts de production audiovisuelle. Cette explosion du potentiel de créativité s'accompagne toutefois de certaines zones d'ombre, tels que le risque de piratage et les problématiques d'archivage à long terme des créations en ligne. Un défi important à ce sujet concerne le développement de mesures de médiation, d'accompagnement et de soutien à ces nouvelles capacités de production et de diffusion, notamment à travers la formation. Un autre défi consiste ici aussi à développer des alternatives aux grandes plateformes de façon à garantir une plus grande diversité de fournisseurs culturels.

L'environnement numérique permet par ailleurs de faciliter la diffusion d'informations ou de messages de sensibilisation, et les réseaux sociaux constituent à ce titre des plateformes de participation de la société civile dotées d'une instantanéité et d'une ampleur sans précédent. Ces outils restent cependant plus adaptés à certains groupes de la population qu'à d'autres, ce qui en l'absence d'une diversité suffisante de médias et de modes de communication peut également conduire à des phénomènes d'exclusion.

Les défis soulevés dans le contexte suisse

Le mandat assigné aux services publics de radio- et télédiffusion en Suisse permet de garantir une offre de base en matière de diversité culturelle et de formation de l'opinion. La Constitution fédérale, tout comme la Loi fédérale sur la radio et la télédiffusion (LRTV), prévoient à cet égard notamment une prise en considération des particularités du pays, de la diversité des opinions et de l'offre. Certaines dispositions permettent de prévenir une concentration des médias ; et une autorité indépendante est chargée de l'examen des plaintes relatives au contenu des émissions proposées.

La situation suisse en matière de densité et de diversité des services publics de radio- et télédiffusion apparaît à ce titre enviable en comparaison internationale : avec 8 chaînes de télévision publiques (1 à 3 par région linguistique), et 14 chaînes de radio publiques (1 à 6 par région linguistique), dont l'indépendance est reconnue par la loi, les objectifs préconisés par la Convention semblent en bonne partie atteints. La LRTV comporte également une obligation de « promouvoir la compréhension, la cohésion et l'échange entre les cultures et les groupes sociaux » (art. 24), qui implique que les contenus et informations provenant de chaque région linguistique soient accessibles et partagés dans les autres régions. A la différence de la situation qui prévalait en 2008-2012 lors du premier rapport suisse sur la mise en œuvre de la Convention, la période actuelle a donné lieu à d'intenses discussions sur le mandat et la légitimité de ces médias publics, comme en témoignent la votation du 14 juin 2015 sur la révision de la LRTV, qui a permis une adaptation du système de redevance aux évolutions technologiques et une augmentation des moyens alloués aux radios et télévisions locales. En 2016, le débat sur le rôle du service public tel qu'il est assumé par la SSR se poursuivra en relation à plusieurs votations (notamment les initiatives populaires « en faveur du service public » et « No billag »). Cette remise en question du rôle des médias publics survient qui plus est dans le contexte d'une révolution technologique liée à l'essor des technologies numériques : confrontés à une multiplication, une accélération et une concurrence accrue des flux d'informations, les médias traditionnels se doivent de procéder à une importante redéfinition de leurs priorités et de leurs méthodes de communication.

Le rapport 2008-2012 identifiait par ailleurs déjà le défi de l'adaptation du droit d'auteur à l'ère numérique, notamment en relation aux possibilités des créateurs de vivre de leur production en gagnant en indépendance par rapport aux grands services de distribution digitale. Les travaux conduits en 2012-2013 par le groupe de travail AGUR 12, chargé d'étudier la modernisation du droit d'auteur suisse, ont permis d'identifier cinq pistes d'adaptation prioritaires dans ce sens (améliorer l'information aux consommateurs, développer les offres légales afin d'en augmenter l'attrait, simplifier la lutte contre le piratage, accroître l'efficacité et la transparence des sociétés de gestion et adapter les restrictions du droit d'auteur aux évolutions récentes) et une révision de la législation est en cours. La nécessité de développer des structures alternatives, permettant d'assurer la distribution de biens et services au succès commercial limité, demeure cependant.

Quelques questions pour ouvrir la discussion :

- Comment le numérique influence-t-il la création et la diffusion des œuvres et des idées en Suisse ? Quelles mesures sont à développer pour mieux aborder cet enjeu ?
- Dans quelle mesure les médias publics suisses remplissent-ils leur mandat en termes d'accessibilité, de diversité de l'offre et de promotion de la compréhension, de la cohésion et de l'échange entre les cultures et les groupes sociaux ?
- Qui sont aujourd'hui les médiateurs permettant d'accéder à l'environnement numérique, à en comprendre les risques et à en saisir les opportunités ?
- Quelle est la situation suisse en comparaison internationale ? Que peut apporter le modèle suisse en matière de respect de la diversité et de la liberté de la presse aux autres Etats Parties ?